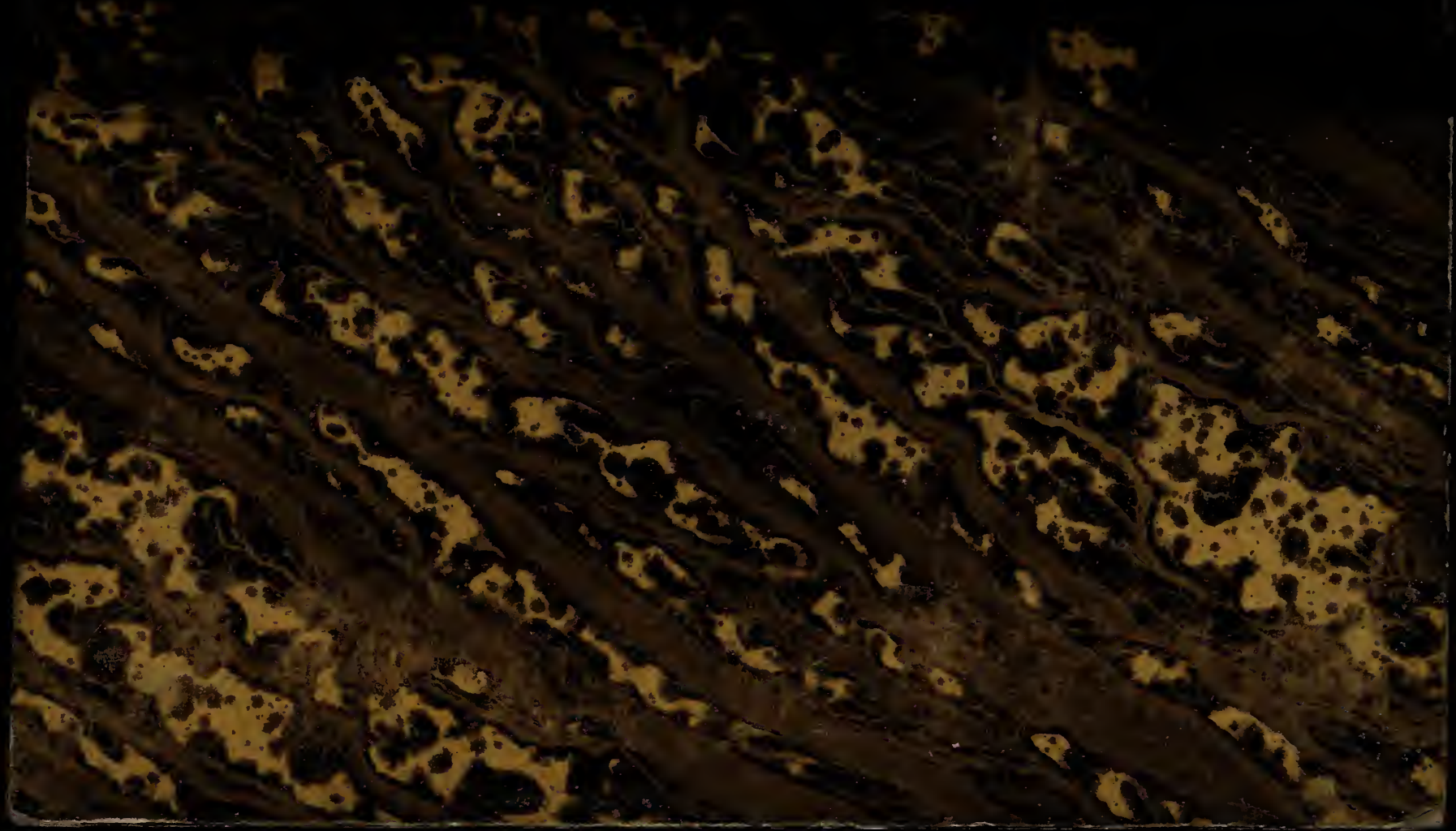

RESOLVTION DV ROY, EN SON CONSEIL.

SVR LE DEPARtement du Legat.

M. DC XXV.

Case
F
39
.326
1625185

51-327

RESOLVTION DV ROY, EN SON CONSEIL,

SVR LE DEPARTement du Legat.

MONSIEVR,

Ce qui s'eſt paſſé ce iourd'huy en l'aſſemblee que le Roy a conuoquee

merite de vous estre representé de viue voix, par quelque personne bien disante, neantmoins i'vseray de la liberté qu'il vous a pleu me donner pour vous escrire aussi mal que de coustume ce que i'y ay remarqué. Apres que le Roy a tenu son Conseil chez la Reyne sa mere, leurs Majestez sont allez en la salle en Oualle, suiuis de Monsieur, des Princes, Ducs, Mareschaux de France & autres grands Seigneurs, les quatre Cardinaux deux Pairs Ecclesiastiques & quelques Archeuesques deputez du Clergé y sont arriuez apres, on auoit fait entrer auant tous les Officiers des Cours souueraines mandez par sa Majesté. Il y auoit deux chaires ou le Roy & la Royne mere se sont assis, toute la compagnie estant debout les a enuironnez sans garder aucun rang, le Roy a dit qu'il auoit fait ceste conuocation pour deliberer aux affaires de son Estat suiuant la proposition qui en seroit faite par

Mon

Monſieur le Chancelier qui a premierement parlé de l'alliance cy deuant faite par le defunct Roy auec les Griſons, repreſenté tres-dignement par l'ordre des dattes, tous les traittez qui auoient eſté propoſez & conclus pour la Valtoline tant à Rome qu'en Eſpagne, comme tous ceux qui y ont eſté employez de part & d'autre, & fait voir clairement que l'Eſpagnol ny a iamais procedé que de mauuaiſe foy, que les forts de la Valtoline ayãts eſté mis en depoſt & ſous la garde du Pape, le temps eſtant eſcheu, on n'auroit tenu aucun compte d'executer les conditions auparauant promiſes, ce qui auroit occaſionné d'enuoyer Monſieur le Marquis de Cœuure faire les expeditions qui ont ſi heureuſement reuſſi que pour arreſter le progrez des armes du Roy & fauoriſer les vſurpations de l'Eſpagnol, le Pape auroit reſolu d'enuoyer Legat en France, Monſieur le Cardinal Barbarin ſous pre-

texte de negotier vne bonne paix, que le Roy en ayant eu cognoissance, manda a son Ambassadeur d'empescher ce voyage, mais voyant que le Pape continuoit à sa volonté, sa Majesté y auroit consenty, & fait comme tout le monde a veu vn tres-gratieux accueil & fauorable traittement à Monsieur le Legat, duquel on a iamais entendu aucune proposition que tres-dommageable à la France & à la reputation du Roy, n'ayant mesme voulu entrer en aucune sorte de traitté, si le Roy ne faisoit premierement remettre les forts de la Valtoline en la garde du Pape, demandant en outre pour condition tres expresse que les Grisons fussent priuez de la souueraineté qu'ils ont sur la Valtoline, que sa Majesté n'ayant esté conseillee pour son honneur & bien de son Estat d'accorder ces deux conditions, Monsieur le Legat se seroit voulu retirer sans vouloir attendre la resolu-

tion

tion de ceſte aſſemblee, laquelle ſa Majeſté auroit conuoquee pour deliberer ſur l'importance de ſes conditions & donner aduis au Roy de ce qu'il doit faire en ceſte occaſion, Monſieur le Legat ayant promis d'attendre de ſes nouuelles vers Auignon, que ſa Majeſté ne deſiroit luy en faire entendre autres que la reſolution de cette compagnie, conuiant chacun d'en dire ſon aduis auec liberté, & d'eſcouter celuy de Monſieur le Mareſchal de Schomberg, qui a dit n'auoir rien à adiouſter à ce qu'auoit repreſenté Monſieur le Chancelier, ſinon qu'ayant conferé particulierement pluſieurs fois par commandement du Roy auec Monſieur le Legat, il n'auoit cogneu en luy ny en aucun de deux qui l'accompagnoient aucune bonne inclination à la paix, au contraire vn deſſein tres-apparent à fauoriſer les entrepriſes de l'Eſpagnol au preiudice de la reputation de cette Couronne

ronne & de ſes alliez, que les deux conditions ſur leſquelles il s'eſt departy le teſmoignent aſſez, qu'il ſeroit auſſi honteux au Roy de les accorder que dommageable aux Griſons de les ſouffrir, & qu'il valloit beaucoup mieux ſe reſoudre à la guerre, à quoy il a conclu par des raiſons & auec vne façon du tout conuenable à la grandeur de ſon courage, Monſieur le premier Preſident pour tous les Officiers des Cours ſouueraines a dit ſeulement que le Roy auoit eſleu de ſi dignes Miniſtres que tous leurs aduis & reſolutions ſeront loüees, approuuees, & ſuiuies de tous ſes bõs ſujets, quelque temps apres Monſieur le Cardinal de Richelieu qui s'eſtoit tenu vn peu à quartier s'eſt approché du Roy & a parlé à la recommandation de la paix en peu de paroles auec vne parfaite eloquence, mais il a dit qu'il faudroit qu'elle ſe fiſt fauorablement pour le Roy & vtilement pour le

Royau

Royaume, que toute la negotiation de monter, le Legat auoit teſmoigné vn deſſein contraire de la part du Pape, lequel au lieu de ſe monſtrer Pere commun eſtoit entierement partial, qu'il n'auoit rien fait ny dit qu'à l'aduantage de l'Eſpagnol, ſe reglant touſiours ſur ce qui arriuoit en Italie, que lors que les ſuccez nous eſtoient fauorables, ils nous demandoient la paix, neantmoins auec des conditions honteuſes, & ſi quelque bonne fortune leur euſt ſuruenuë, ils nous euſſent meſpriſez d'effect & de parolles, qu'on pourroit alleguer trois conſiderations pour ne point faire la guerre, ſçauoir la diſſipation d'vne bonne partie de nos trouppes en Italie, qu'on ne pourroit ſans recourir aux moyens extraordinaires, fournir à vne deſpence conuenable à l'entretennement de ceſte guerre, & encor la rebellion de ceux de la re-

ligion, à quoy on pourroit respondre auec vne raison generalle qui nous apprend que la reputation d'vn grand Estat est preferable à toutes choses, & que tous les hommes & tout l'or du monde ne nous seruiroit aucunement si nous ne conseruions nostre reputation, laquelle estant blessé, nos vies & nos biens seront exposez en proye à l'estranger, que le Roy fait des reuerës qui rendront son armee tres-puissante & tres-redoutables, que les Surintendans ont asseuré au Roy qu'il y a fond suffisant pour quatre monstres entieres sans aucunement toucher au courant, & que s'il faut venir à quelque moyen extraordinaire, les compagnies & bons sujets du Roy ne voudront rien espargner pour vn si bon sujet, quant aux Huguenots, ceste signalee victoire que le Roy a obtenu sur eux, les a mis si bas qu'ils ne sçauroient plus subsi-

ster,

ſter, & que l'offre de ſix cens mille eſcus par an que fait le Clergé pour entierement les ſubiuguer, ſera conſeruer les finances du Roy pour ſeruir à la guerre eſtrangere, à laquelle il a conclu auec tant d'eloquence & de bonne grace, que tout le monde en eſtoit rauy, Monſieur le Cardinal de Sourdy a propoſé comme en propos familiers la treſue & ſuſpenſion d'armes, alleguant l'incommodité de la ſaiſon où nous allons entrer, mais peu de perſonnes l'ont eſcouté, Monſieur le Cardinal de la Valette à rendu teſmoignage de ce qu'il a veu eſtant à Rome touchant la Valtoline, Monſieur de Baſſompierre à parlé de ce qu'il a veu & negotié en Eſpagne, auſſi Monſieur le Chancelier ne l'auoit oublié en ſon rapport, le Roy a dit qu'il fera entendre la reſolution de cette aſſemblee à Monſieur le Legat, & ſi conformera entiere-

ment Nul des autres à parlé, mais leur silence induit vn adueu & vn consentement à ce qui a esté arresté, de sorte que nous voyla entierement à la guerre, Dieu vueille qu'elle nous soit aduantageuse.

FIN.